



**Enquête de perception et de satisfaction des
bénéficiaires directs et indirects du Projet
« Défenseuses des droits humains, actrices de la
consolidation de la paix »**

Rapport de synthèse

CONTEXTE & OBJECTIFS

Le PNUD et Avocats Sans Frontières (ASF) sur financement du PBF ont mis en œuvre pour 18 mois, le projet « Défenseuses des droits humains, actrices de la consolidation de la paix » vise à i) créer un environnement sûr et porteur pour les droits des femmes et des défenseuses des droits humains, ii) à faciliter et dynamiser leur rôle dans la promotion et la protection des droits humains en amplifiant leur implication dans les mécanismes de consolidation de la paix.

De manière spécifique le projet prévoit de i) renforcer le cadre légal de protection des défenseurs et défenseuses des droits humains pour qu'il soit sensible au genre et de ii) faciliter l'accès aux mécanismes d'alerte pour dénoncer les violations à l'endroit des défenseuses des droits des femmes. Par ailleurs, il est prévu de iii) documenter la situation des défenseuses des droits humains et à mettre en lumière leur rôle dans la promotion des droits humains et la consolidation de la paix.

Après dix-huit mois de mise en œuvre, le projet à travers les indicateurs 1.2 et 1.3, 2.1 du .cadre des résultats, prévoit de mener une enquête de perception et de satisfaction des bénéficiaires afin d'apprécier les effets immédiats des réalisations. L'objectif général de cette enquête consiste à *déterminer le degré de perception et de satisfaction des bénéficiaires du projet au 31 Août 2022*. Il s'agit notamment : d'identifier leur niveau de satisfaction par rapport aux services offerts par le projet (renforcement de capacité et accompagnement des défenseuses mais aussi des acteurs communautaires ; d'apprécier le niveau de perception des défenseuses sur leur sécurité et protection ; d'évaluer le niveau des femmes activistes impliquées dans les mécanismes de justice transitionnelle et de consolidation de la paix ; d'évaluer le niveau de compréhension de la population sur le rôle et la légitimité des femmes à promouvoir et protéger les droits humains ; d'apprécier leurs opinions sur les aspects qualitatifs de l'appui du projet par rapport aux différents axes d'intervention.

METHODOLOGIE

Cette enquête de type quantitative et qualitative, a porté sur *300 bénéficiaires de Berberati, Bouar et Nola*. Après l'identification et le briefing des 30 enquêteurs dont 18 femmes et 12 hommes. La collecte des données a été réalisée par une descente sur terrain à travers l'administration du questionnaire.

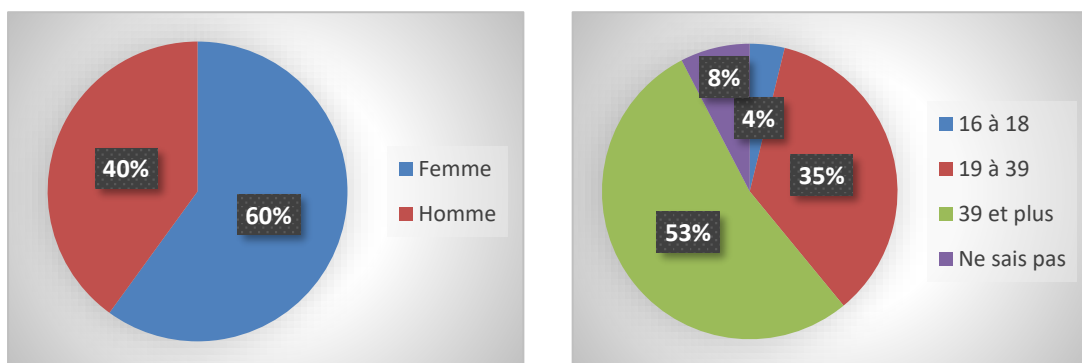
Deux catégories de personnes ont été ciblées : les bénéficiaires directs (femmes/filles activistes membres du réseau des défenseuses ou pas) et les bénéficiaires indirects du projet (les autorités administratives et locales, les leaders communautaires et la communauté).

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE DE TERRAIN

CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES BENEFICIAIRES

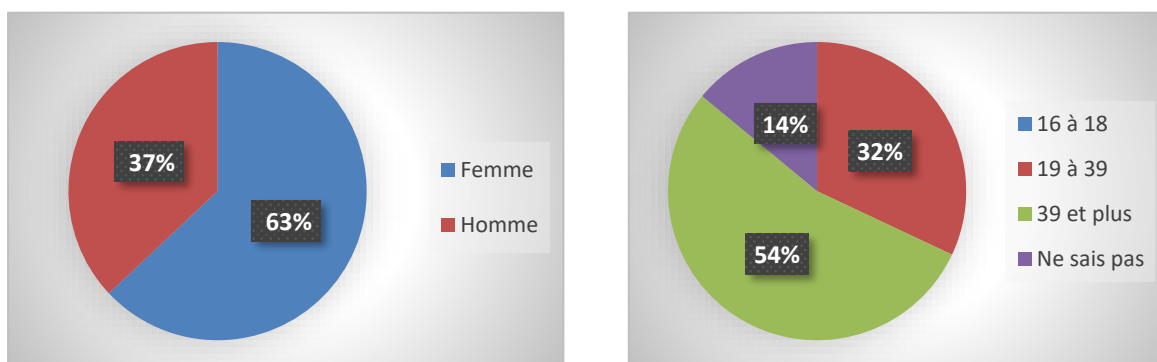
Analyse genre des bénéficiaires

Bouar :



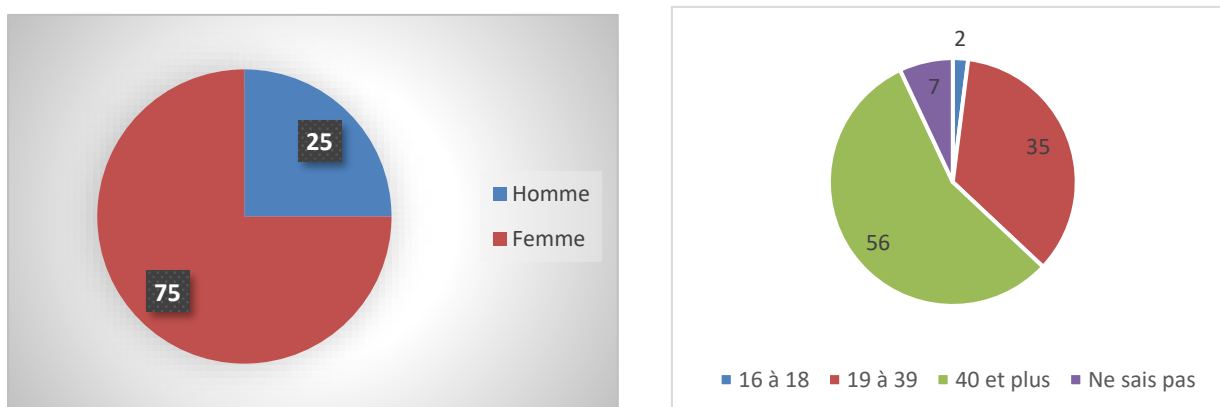
☞ 60% des personnes enquêtées sont des femmes et 40%, des hommes. 35% des bénéficiaires ont entre 19 et 39 ans, 53% ont plus de 39 ans et 8% se situent entre 16 et 18 ans.

Berberati :



☞ 63% des personnes enquêtées sont des femmes et 37% des hommes. 32% des bénéficiaires ont entre 19 et 39 ans, 54% ont plus de 39 ans alors que 8% entre 16 et 18 ans.

Nola :



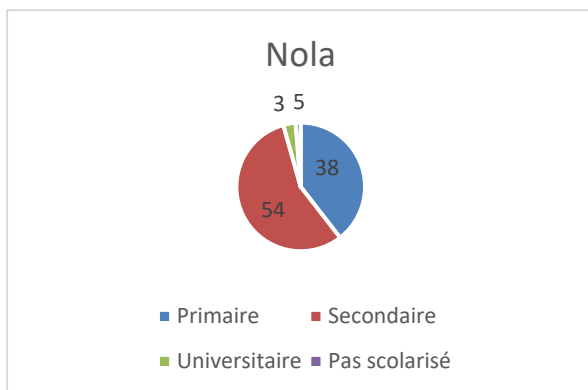
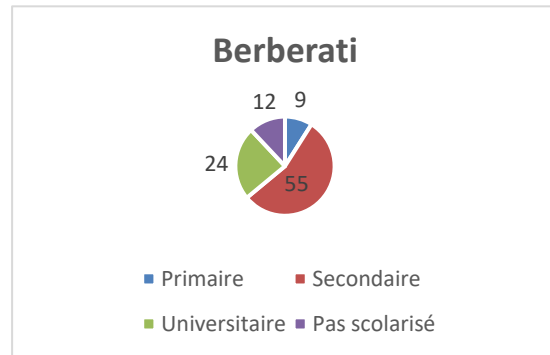
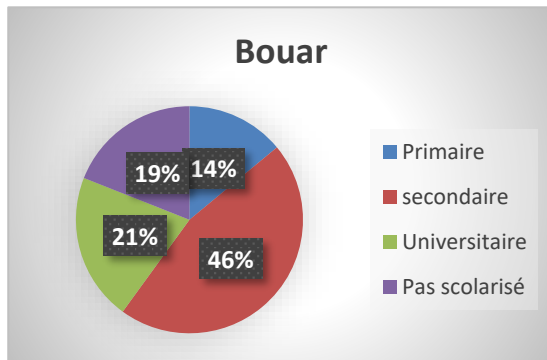
☞ 75% des personnes enquêtées sont des femmes et 25% des hommes. 35% des bénéficiaires ont entre 19 et 39 ans, 56% ont plus de 39 ans alors que 2% entre 16 et 18 ans.

☞ En somme, pour les trois villes, 66% des enquêtées sont des femmes contre 34%

d'hommes.

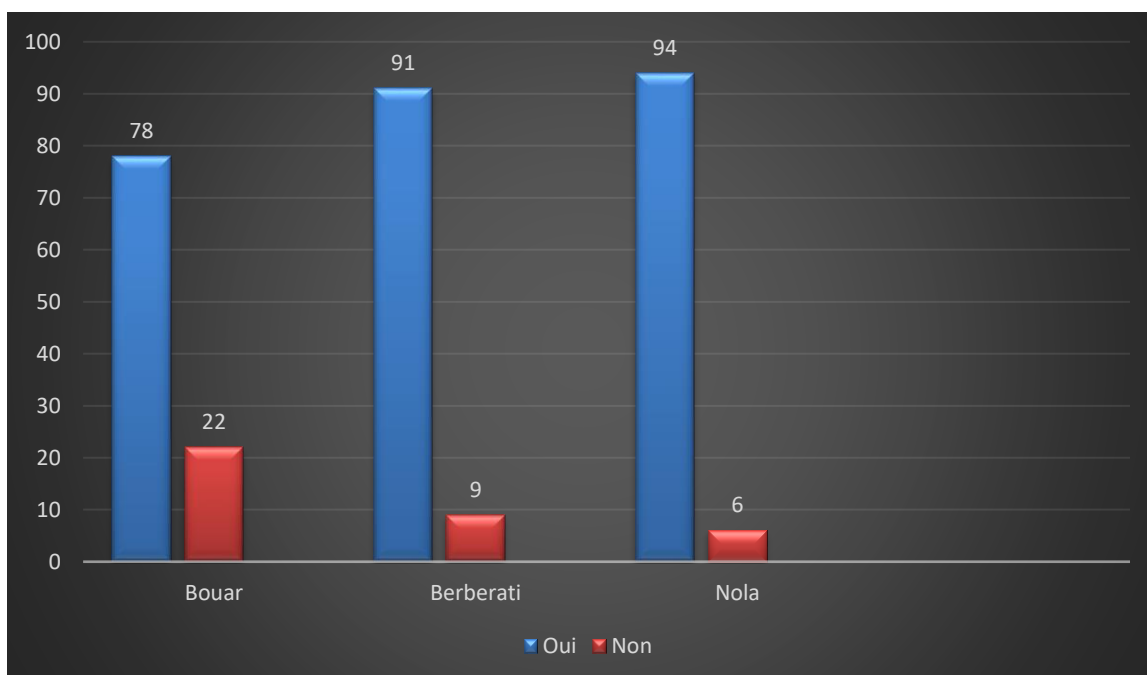


Niveau d'étude



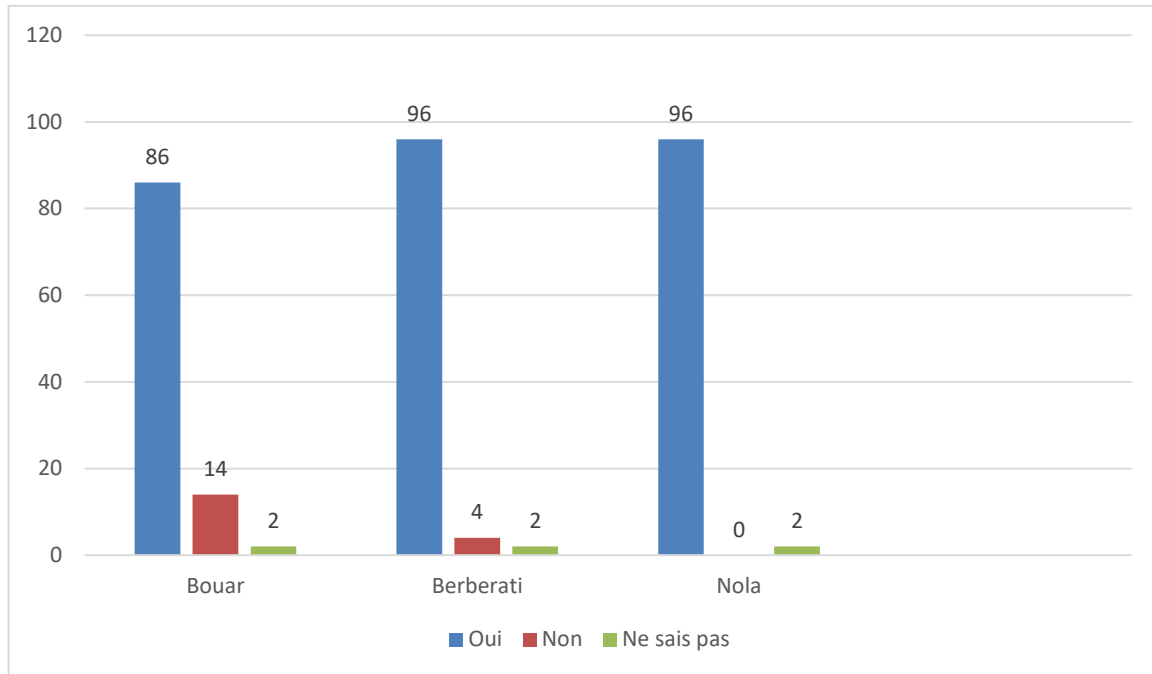
Concernant le niveau d'étude à Bouar, 19% des bénéficiaires ne sont pas scolarisés contre 12% à Berberati et 5 à Nola. 46% des bénéficiaires ont un niveau « secondaire » à Bouar, alors qu'à Berberati on note 55% et 54% ; 21% ont un niveau supérieur (Universitaire) pour la ville de Bouar, 24% pour la ville de Berberati et 3% pour Nola.

Engagement associative



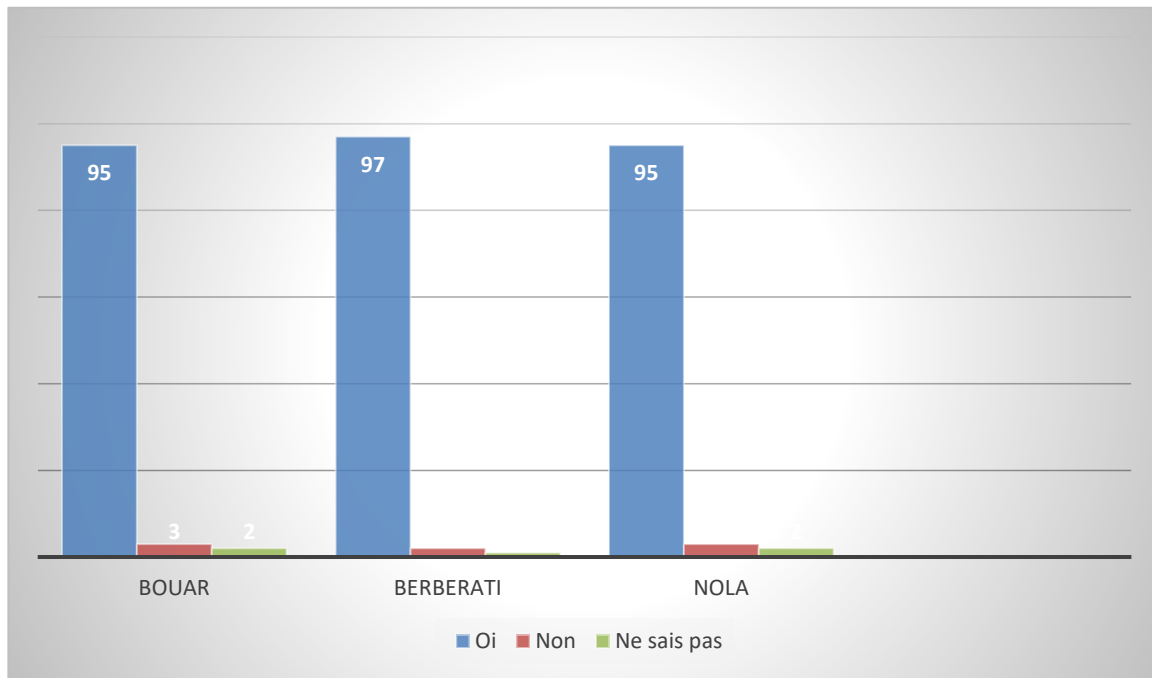
- ☞ La quasi-totalité des bénéficiaires soit 78% à Bouar et 91% à Berberati sont dans une organisation. Cependant, environ 22% à Bouar et 9% à Berberati, sont soit activistes individuels, membres de la communauté et ou leaders communautaires.
- ☞ Dans l'ensemble, 87,66% des enquêtés sont dans une organisation alors que 12,33% n'y sont pas.

En tant que DDH, avez-vous accès à l'information et à la liberté d'expression ?



- ☞ Dans l'ensemble, 86% des bénéficiaires à Bouar et 96% à Berberati et Nola affirment avoir accès à l'information et à la liberté d'expression.
- ☞ Ceux qui ont dit non, ont émis comme raison l'influence et les menaces des hommes, les moqueries de certains membres de la communauté. Ils ont évoqué aussi le manque de formation et l'ignorance qui influent sur certaines défenseuses.
- ☞ Au total 92,66% des bénéficiaires affirment avoir accès à l'information et à la liberté d'expression contre 6% qui n'ont pas accès par rapport au projet défenseuses des droits humains.

Êtes-vous libre de créer des associations/de vous mettre en réseau ou de faire des réunions pour répondre à une problématique donnée dans votre localité ?

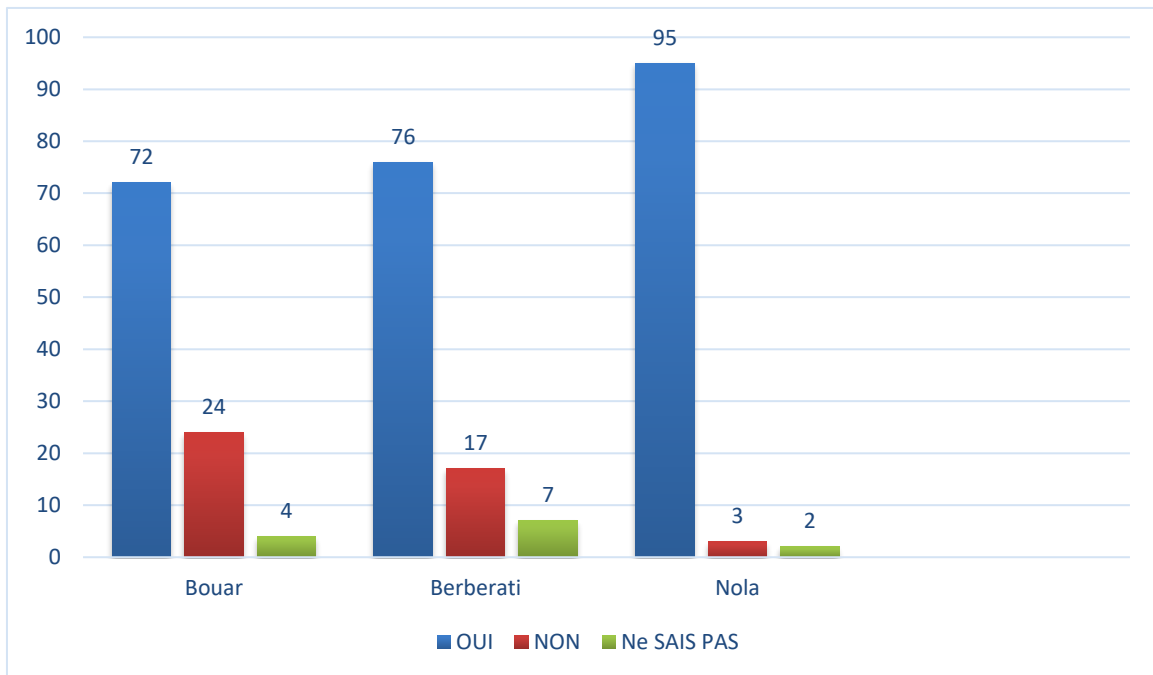


Globalement, l'enquête montre que 95,66% (95% à Bouar et Nola, et 97% à Berberati) des bénéficiaires affirment avoir la liberté de créer les associations, de se mettre en réseau ou et d'organiser des réunions en vue de répondre à une problématique donnée dans leur localité. Cependant, certains bénéficiaires notent que le poids de la tradition, les coutumes, la pressions des hommes et le manque d'information continuent de freiner certaines défenseuses dans leurs actions.

Quels sont les réseaux de solidarité et/ou de soutien existants dans votre localité pour promouvoir et renforcer l'activisme des femmes et des filles ? (Avant et après formation)

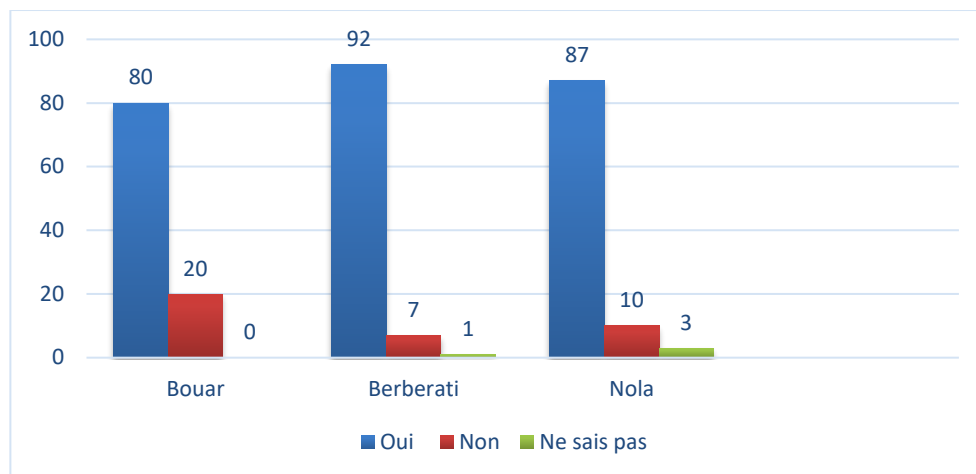
- ☞ ASF, ACPPDH, CEJP, CPJ, ABV, Union des sœurs, Association de filles mères, Association des personnes vivant avec handicap, Association des jeunes entrepreneurs, plateforme des confessions religieuses, APAD, MFEP, OJLD

Vous sentez vous en sécurité, soutenus, accompagnés et encouragés dans l'exercice de votre travail en tant que DDH ?



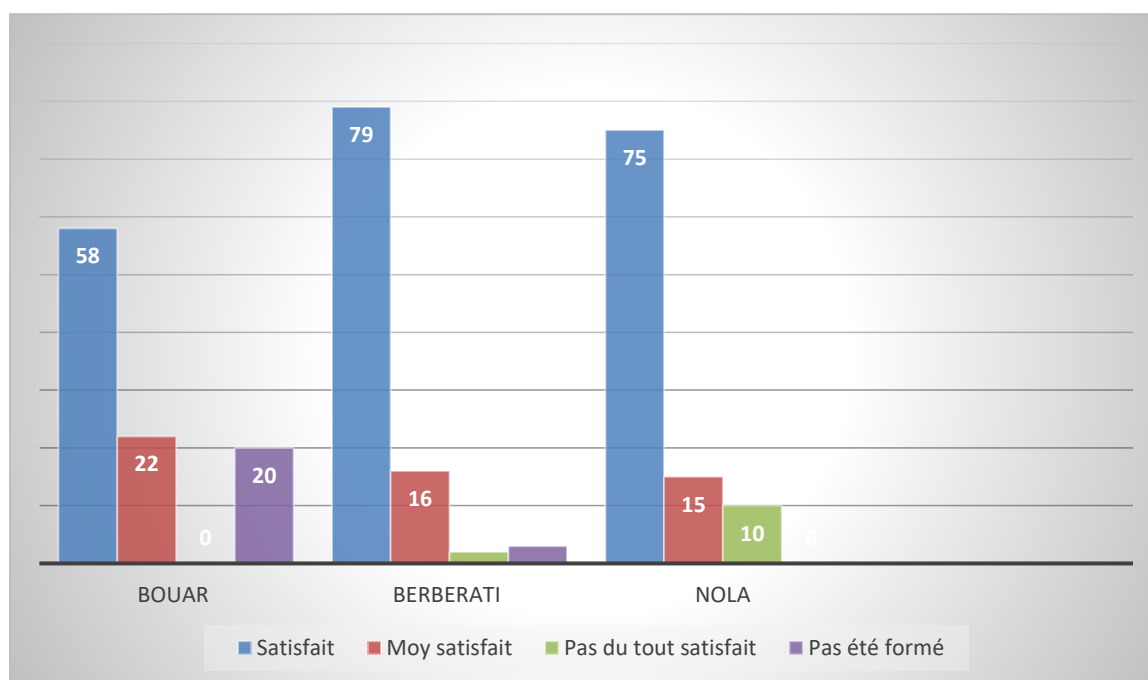
- ☞ Les résultats présentés dans le graphique montrent que 76% des enquêtés de Berberati, 72% de Bouar et 95 de Nola affirment se sentir en sécurité, soutenu, accompagné et encouragé dans l'exercice de leur travail en tant que DDH.
- ☞ L'enquête montre également que des efforts doivent être faits pour assurer, la sécurité des bénéficiaires car 18% des enquêtés de Berberati, 24% de la ville de Bouar et 3% de Nola ne se sentent pas en sécurité. Certaines défenseuses ont peur d'être agressées et menacées par leurs maris, mais aussi notent les menaces dans la communauté. Elles indiquent qu'aucune mesure sécuritaire n'est mise en place pour assurer leur sécurité. La méconnaissance des lois sur les droits de l'homme, le manque de moyen et matériel, les menaces des auteurs/bourreaux, et le manque de visibilité sont autant des défis de sécurité.
- ☞ En sommes pour les trois villes 81% affirment se sentir en sécurité alors que 14,66% ne se sentent pas en insécurité contre 4,33% qui ne savent pas.

Votre organisation a-t-elle participé aux séances renforcements de capacités dans le cadre du projet DDH ?



- Quant à la participation au renforcement de capacité, 92% des bénéficiaires de Berberati, 80% de Bouar et 87% à Nola ont pu participer aux différentes formations, alors que 20% affirment ne pas participer aux séances de renforcement de capacité car entre autres, ne sont informées, ou ne fréquentent pas une organisation.
- 86,33% des enquêtés ont pu participer aux séances de renforcement de capacité dans le cadre de ce projet, alors que 13,66% n'ont pas pu.

Comment apprécier vous le contenu de la formation ?



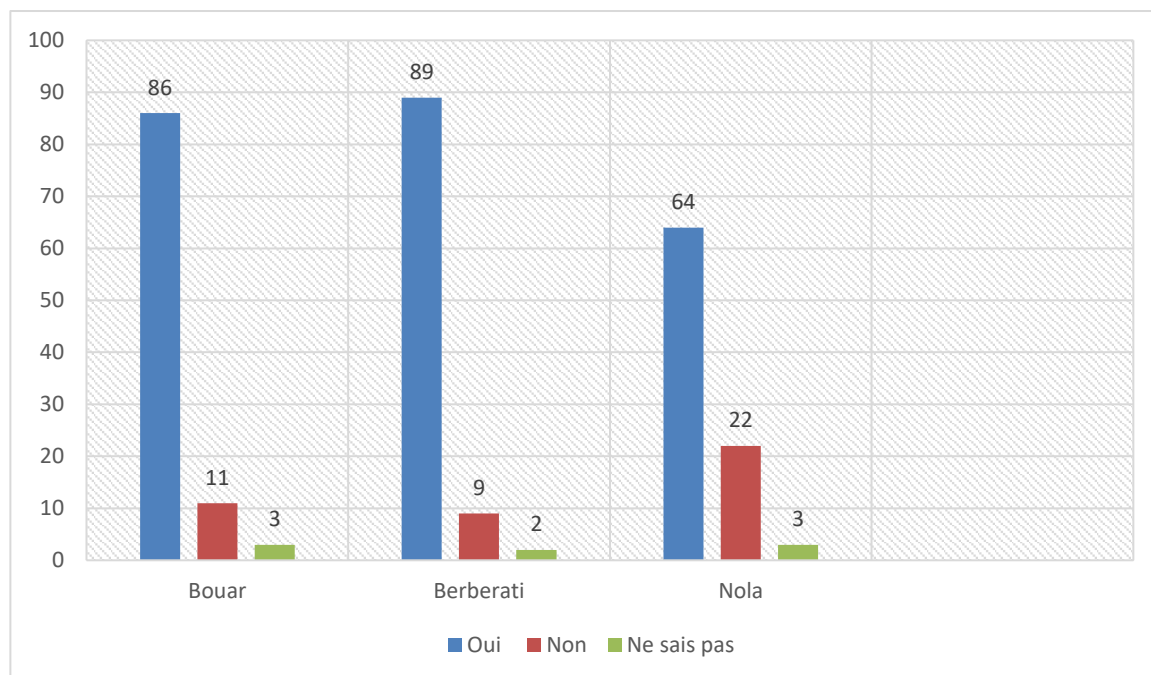
- Comme indiqué par ce graphique, 79% des bénéficiaires de Berberati, 58% de Bouar et 75% de Nola sont satisfaits du contenu de formation, alors que 17% affirment être moyennement satisfait contre 20% qui n'ont pas été formés.
- De manière générale, 70,66% sont satisfaits du contenu, 17,66% sont moyennement satisfaits, 4% des bénéficiaires ne sont pas du tout satisfaits alors que 7,68% n'ont pas été formés.

Quels points d'amélioration souhaitez-vous apporter ?

- Pour les deux villes, les réponses données comme point d'amélioration par le projet sont entre autres : l'augmentation du temps de formation, mis à disposition des

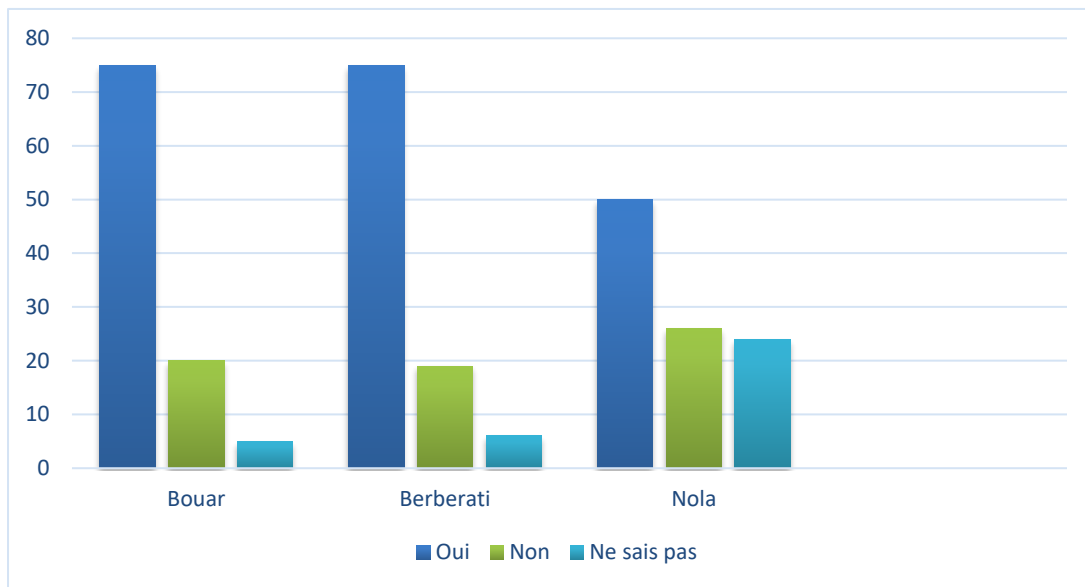
supports de formation, extension de la formation dans d'autres secteurs, l'élargissement du champ d'action, l'évaluation et la délivrance d'un certificat de fin de formation, augmentation du budget de formation etc.

Croyez-vous que les mécanismes d'alerte précoce mis en place puissent être faciles et accessibles ?



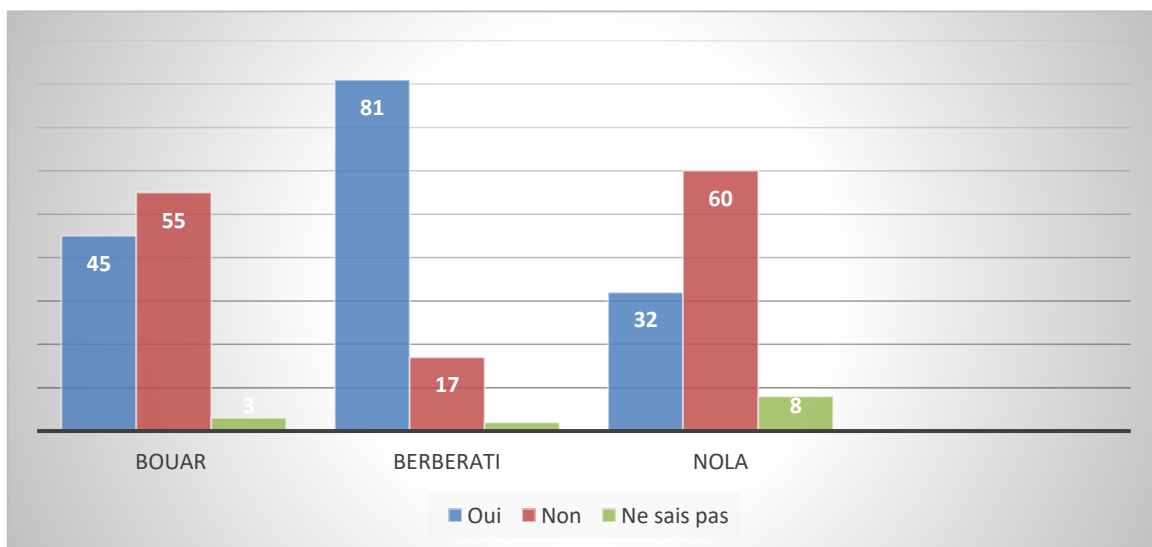
- ☞ 86% à Bouar, 89% à Berberati et 64% à Nola, affirment que les mécanismes d'alerte mis en place sont faciles et accessibles. Alors qu'environ 11% notent qu'ils ne sont pas accessibles pour des raisons de distance, de la méconnaissance, d'absence de vulgarisation de mécanisme. D'autres enquêtés prouvent le mécanisme n'est pas accessible à tout le monde. Les périphéries par exemple sont exclues du mécanisme.
- ☞ Au total, 79,66% des enquêtés notent que les mécanismes d'alerte mis en place sont faciles et accessibles alors que 14% affirment le contraire et que 6,34% ne savent pas.

Les DDH ont-elles accès suffisant aux connaissances et pratiques permettant leurs actions effectives ?



Comme indiqué dans ce graphique, 75% des bénéficiaires affirment avoir accès suffisant aux connaissances et pratiques permettant leurs actions effective pour les autres villes alors que Nola est à 50%; contre environ 20% ayant dit non pour des raisons, de Manque de support, d'appui pratique, de manque de moyen de communication, de l'insuffisance de renforcement de capacité, de l'insuffisance d'équipement, du manque centres appropriés, du manque de moyen financier, du manque de gratuité des structures.

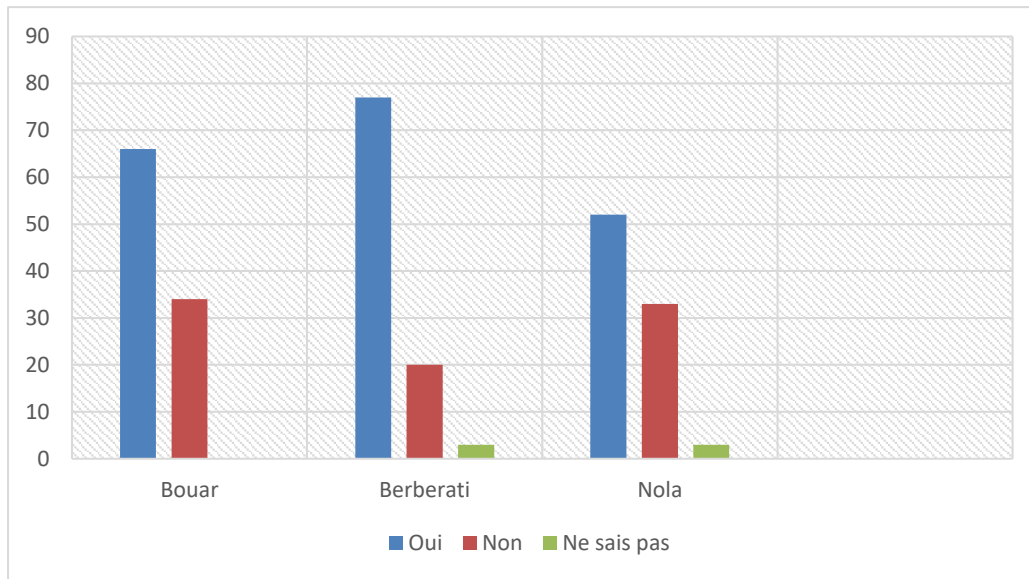
Les hommes acceptent-t-ils que les femmes défendent les droits humains ?



☞ Le graphique ci-dessus montrent clairement qu'à Bouar, 42% et à Berberati 17% des enquêtés notent le fait que les hommes n'acceptent pas que les femmes défendent les droits humains contre 55% à Bouar puis 81% à Berberati affirmant que ceux-ci acceptent l'activisme des femmes. Les bénéficiaires ont relevé que l'ignorance, le manque de formation, l'abus d'autorité des hommes, les pesanteurs socio-culturelles, la méchanceté, la peur de l'éveil des femmes, la peur d'influence des femmes dans la prise de décision de l'homme, peur de renversement de la situation. Disent ils qu'elles deviendront capricieuses et désobéissantes.

- ☞ En tout 61,5% des bénéficiaires relèvent que les hommes acceptent que les femmes défendent les droits contre 36% qui disent non et 2,5% affirment ne pas savoir.

Votre organisation a-t-elle organisée après être formée, une sensibilisation ou formation sur les droits humains ?



- ☞ 66% des bénéficiaires de Bouar, 77% de Berberati et 52% de Nola confirment qu'une sensibilisation ou une formation a été organisée après être formé ; par contre 34% de ceux de Bouar, 20% de ceux de Berberati et 33% de Nola notent que cela n'a pas été fait pour des raisons de non-participation à la formation, de manque de moyen financier et logistique, du manque de support de formation. D'autres déclarent qu'elles ne sont pas encore fortes, ne fréquentent pas une organisation ou n'est pas leur domaine d'activité.
- ☞ Au total, 65% des enquêtés qui affirment organiser une sensibilisation ou formation sur les droits humains contre 29% n'ayant pas fait et 6% qui ne savent pas.

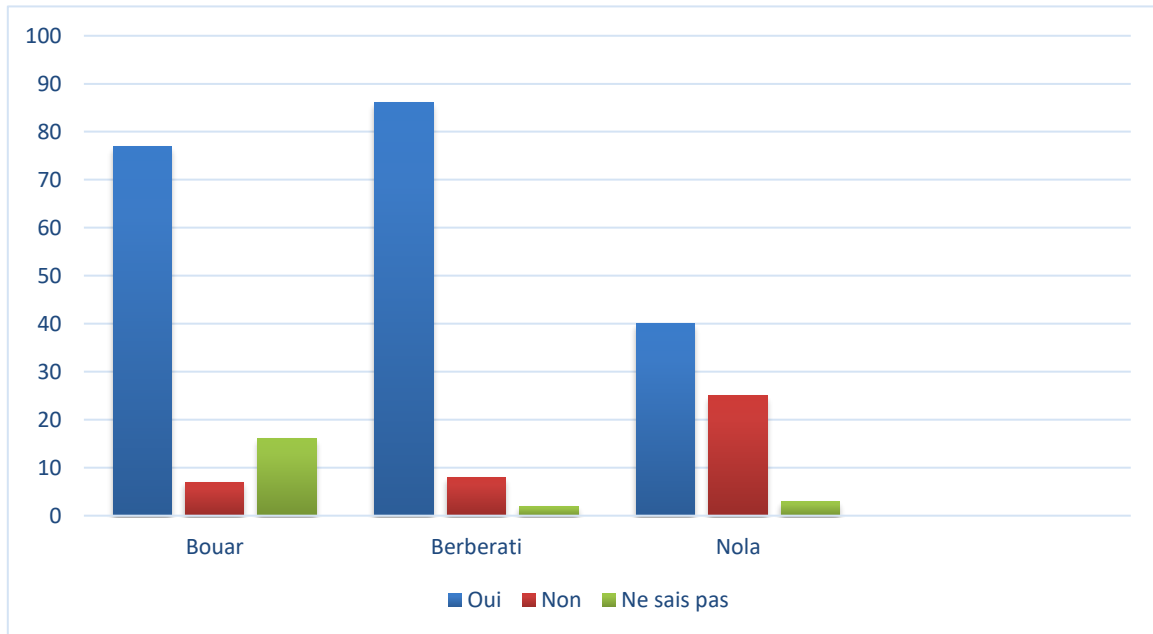
Quels sont les principaux impacts et/ou changements positifs observés en termes de développement personnel et d'autonomisation des filles et des femmes activistes ?

Les enquêtés ont mis l'accent sur les changements positifs apportés par le projet qui ont impacté positivement le développement des filles et femmes activistes. Il s'agit entre autres du taux élevé de la scolarisation des filles, de la création des AGR par ces femmes, le courage de dénonciation des cas de VBG, de la participation des femmes dans les instances de prise de décision et aux activités de développement, la réduction du taux de violence faite aux femmes, la réduction des mariages précoces. On relève une augmentation du nombre des organisations créées par les femmes, on enregistre un fort engagement des femmes dans la défense des DDH, certaines défenseuses ont développé leur capacité de défense personnelle, et sont capable de s'organiser. Il y'a une augmentation du nombre de femmes cheffes de quartier et cheffes de groupe.

Existe-il des moyens d'évaluer et de soutenir les capacités évolutives des filles et des femmes à participer pleinement et librement à toutes les sphères de la prise de décision ?

Selon les bénéficiaires, la capacité évolutive concerne le développement de l'individu et son autonomie, elle se réfère à la façon dont chaque fille et femme développe progressivement les aptitudes à assumer la pleine responsabilité de leurs actes et de leurs décisions. Les filles et femmes sont devenues plus autonomes, plus mûrs et plus expérimentées, l'on note aussi la présence des femmes dans les fonctions militaires également, un nombre important de celles qui prennent la parole en public, l'augmentation du nombre filles scolarisées, du nombre des femmes dans les associations, organisation des séances de sensibilisations sur les droits humains faite par les femmes dans les églises et dans la communauté. L'existence de la loi sur la parité et d'autres instruments juridiques en faveur des femmes, constituent des moyens pour soutenir les capacités évolutives de celles-ci. Des enquêtes peuvent être menées en vue d'évaluer ces aspects.

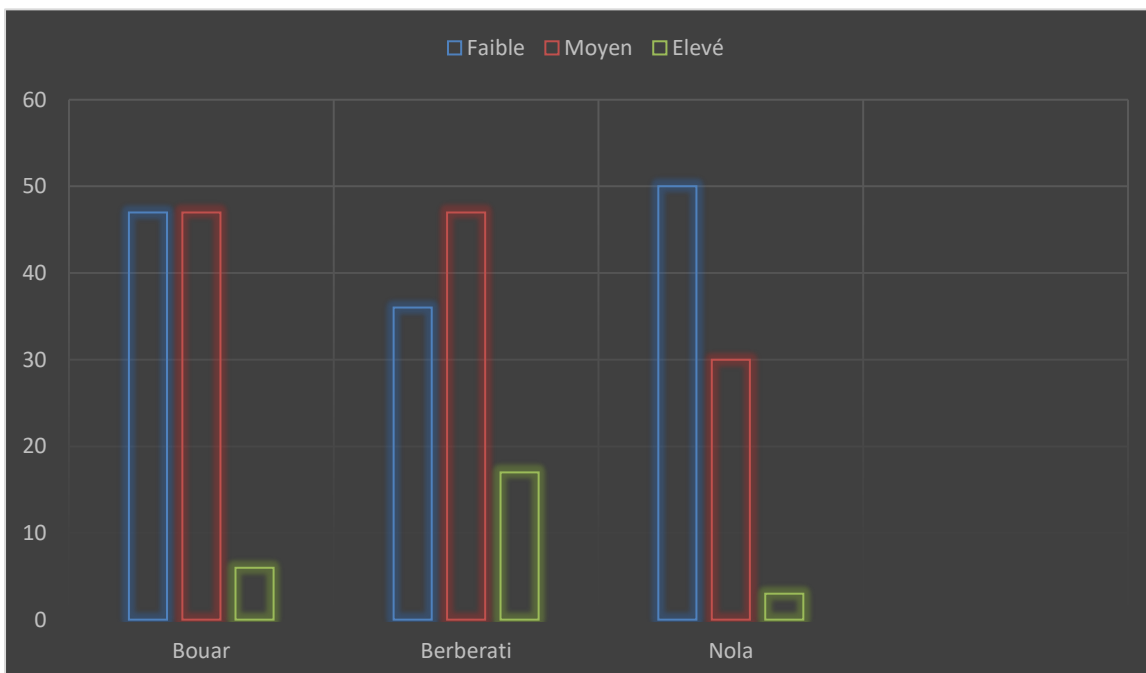
Vous/Votre organisation a-t-elle mis en place des mesures de protection pour permettre aux défenseuses des droits humains d'effectuer leur travail sans être persécutées ?



Concernant les mesures de protection pouvant permettre aux défenseuses des droits humains d'effectuer leur travail sans être persécutées, 77% des enquêtés de Bouar, 88% de Berberati 40% de Nola ont répondu « OUI » ; cependant, environ 7% et 8% respectivement pour Bouar et Berberati et 25% de Nola ont répondu « NON » ; alors que 16% de Bouar et 2 à 3% de Berberati et Nola affirment ne pas savoir si des mesures étaient mis de mesure en place.

En sommes, 68,33% des organisations ont pu mettre en place des mesures contre 13,33% qui ne les ont pas fait et 18,34% qui ne savent pas si ces mesures sont mis en place.

Quel est le niveau d'implication des hommes dans les activités des droits de la femme et soutien aux DDH ?



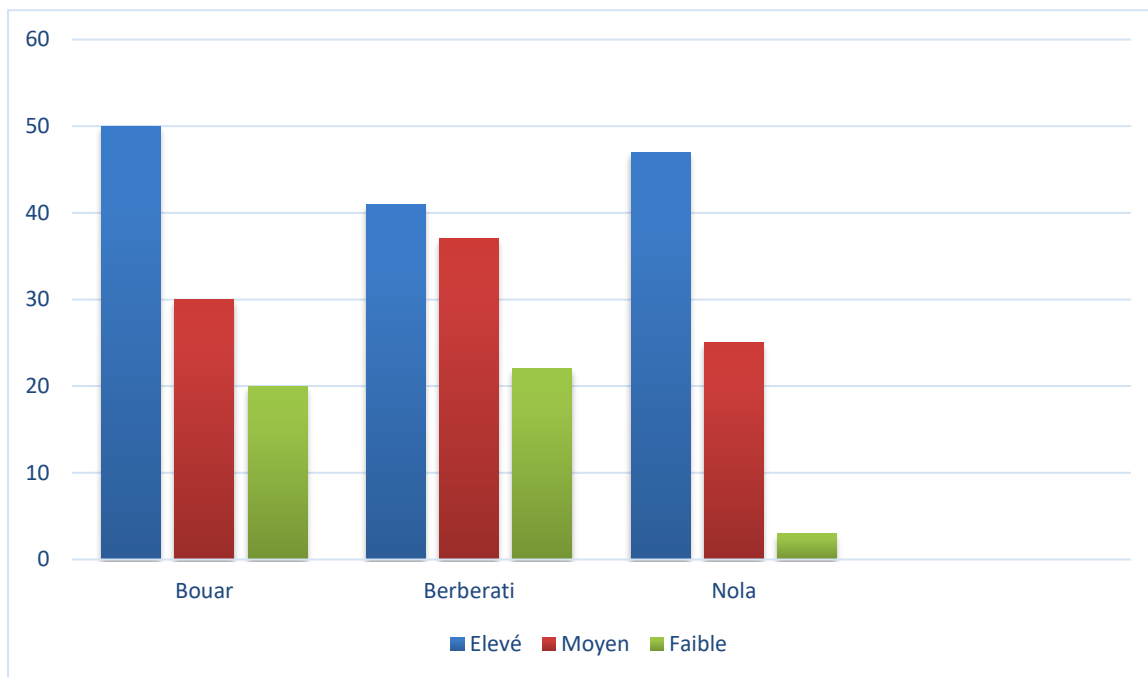
Le graphique ci-dessus souligne qu'à Bouar et Berberati, 47% puis Nola, 30% des enquêtés relèvent que l'implication des hommes dans les activités des droits humains et de soutien aux DDH est moyenne alors que 47% de Bouar, 36% à Berberati et 50% à Nola notent leur faible implication contre 6% de Bouar, 17% de Berberati et 20% de Nola qui mentionnent que le niveau d'implication est élevé.

- ☞ Pour les trois villes, on note 44,33% des enquêtés qui indiquent une faible implication des hommes, tandis que 41,33% relèvent une implication moyennement et 14,33%, relèvent une implication élevée.

Quels types d'obstacles spécifiques liés au genre affectent la participation/ l'activisme des filles et des femmes dans votre localité ?

Les enquêtés notent que les grossesses précoces, les mariages précoces et forcés, la méconnaissance de droit, la jalousie et la pression de l'homme, l'analphabétisme, la dépendance des femmes vis-à-vis des hommes, la peur de prendre la parole en public, les violences physiques, économiques, psychologiques, le poids de la tradition ou de la religion, la honte, la pauvreté, le manque d'information, le refus des parents et conjoints à permettre aux filles/femmes de fréquenter les associations et ou aller loin dans les études, l'ignorance constituent des obstacles qui affectent la pleine participation des filles et des femmes.

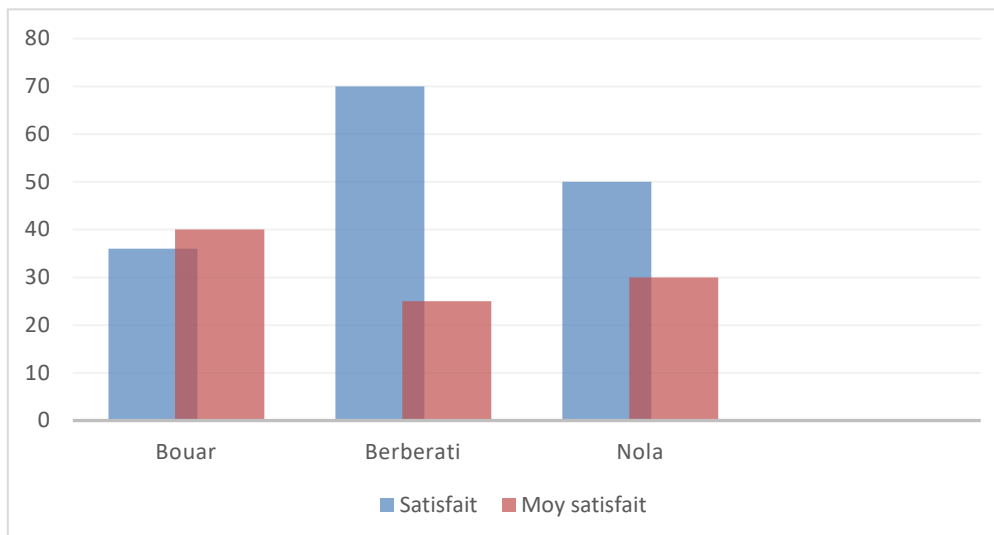
Quel est le niveau d'implication des autorités locales/ communauté dans les activités des droits de la femme et soutien aux DDH ?



- ☞ Concernant les autorités locales/ communautés, les enquêtés affirment une implication élevée 50% à Bouar, 41% à Berberati et 47% à Nola pour leur soutien aux DDH, alors que 30% de Bouar, 37% de Berberati et 25% de Nola notent une implication moyenne et environ 20%, pour les autres villes et 3% pour Nola relèvent que l'implication des autorités est faible.
- ☞ Au total, 46% des enquêtés notent une implication élevée, 30,66% moyenne, 15% faible et 8,34 ne savent pas.

Satisfaction générale en matière de renforcement d'accompagnement, de protection et d'autonomisation des DDH dans le cadre du projet

Niveau général de satisfaction des bénéficiaires



52% des bénéficiaires ont indiqué être satisfaits du déroulement du projet contre 31,66% moyennement satisfait et 16,34% qui ne sont pas du tout satisfaits. Ce sentiment des bénéficiaires s'apprécie dans tous les domaines d'intervention.

Pourriez-vous partager les bonnes pratiques efficaces pour répondre à l'amélioration des actions des DDH ?

Quelques bonnes pratiques ont été énumérées par les enquêtés à savoir : appropriation du projet par les DDH, bonne communication entre les membres du réseau, sensibilisation de proximité dans tous les arrondissements, Implication des autorités administratives et locales,

Synergie d'action avec les points focaux, interconnexion entre les actions des DDH et la communauté, implication de la communauté à être actrice dans la protection des DDH, suivi des cas de violations et réponse aux victimes, développement des outils de pour le monitoring des cas de violations, référencement des cas de VBG, création des AGR et AVEC, , renforcement de capacité des DDH, suivi et évaluation, sensibilisation dans les médias, organisation des causeries éducatives, renforcement de capacité des femmes musulmanes dans les actions des DDH, mise en place du circuit de référencement, création des focus groupes

Recommandations en matière de promotion et protection des DDH

- Élaborer un guide pour le travail des défenseuses,
- Mettre l'accent sur la visibilité des actions des DDH,
- Accentuer et étendre les sensibilisations dans les communes,
- Sensibiliser en milieu scolaire, sensibiliser et impliquer les leaders religieux, islamiques, communautaires les ONG dans les activités des DDH,
- Mettre aussi l'accent sur les femmes défenseuses vivant avec handicap
- Faire la prise en charge holistique des DDH,
- Élargir le circuit de référencement au niveau des écoles,

- Appuyer et encourager la scolarisation des jeunes filles,
- Former les femmes leaders de la communauté islamique,
- Renforcer les capacités des autorités administratives et locales sur les DDH,
- Promouvoir les émissions radiophoniques,
- Vulgariser les textes en matière de promotion et protection des DDH,
- Elargir les actions de protection des DDH dans les villages,
- Appuyer l'élaboration des outils et matériels sur la protection des DDH,
- Assurer le suivi permanent des actions de protection des DDH,
- Appuyer le Service social de Bouar pour la protection des DDH,
- Adopter et promulguer la loi portant promotion et protection des DDH,
- Assurer la mise à jour du circuit de référencement,
- Assurer le suivi après les formations,
- Apporter un appui financier et logistique aux organisations locales,
- Redynamiser les mécanismes d'alerte précoce,
- Renforcer la capacité des DDH sur leur rôle et responsabilité et leur protection
- Promouvoir la masculinité positive au sein de la famille,
- Renforcer la capacité des radios locales en matière de promotion et protection des DDH

Recommandations en matière d'autonomisation des DDH

- Dotation des défenseuses en kit d'AGR ;
- Renforcement de capacité des DDH en matière d'autonomisation ;
- Construire les centres de formations dans différents domaines ;
- Promouvoir l'indépendance économique des femmes activistes ;
- Promouvoir l'éducation, la formation et le développement professionnel des femmes activistes.
- Développer les micro-crédits ;
- Promouvoir les Associations Villageoises d'Epargne et de Crédits (AVEC) ;
- Promouvoir l'alphabétisation des femmes

Conclusion

Obtenir le parrainage/l'appui des autorités locales et aussi celui des hommes est essentiel pour mener à bien un programme efficace de développement du leadership féminin et de la promotion des défenses des droits humains. Certaines autorités se sont engagées à donner la priorité à la diversité, à l'équité et à l'inclusion en tant que questions à traiter et indicateurs de performance clés dans la sphère de prise de décision. Encourager l'autonomisation des femmes à travers de nouvelles initiatives telles que le renforcement des réseaux des défenseuses et la promotion des AVEC. Il est également essentiel de placer les bénéficiaires au cœur de leur apprentissage et de continuer à suivre leurs progrès. Encourager celles-ci à élaborer un plan de développement sur mesure avec un suivi trimestriel pour soutenir sa progression vers le leadership et l'autonomisation. La mise en place de ce solide système de collecte et d'analyse de données aide en fin de compte les défenseuses à être responsables de leur progrès.

Annexes
Photos
Fiche de collecte



